

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
 composant le Conseil : 23
 Présents : 12
 Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 ANNÉE : 2025

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE
 LA RÉGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU
 CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR)**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 20 juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Jean-Pierre PRIEUR
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Guy ACHARD DE LA VENTE
	Françoise DARRAS, Adjointe	Guy DARRAS
	Michel PIRIS, Adjoint	Fabien MARTINEAU
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Marie PLEGNON
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Kévin FAVRET
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Jacques POTTIER pouvoir Laurent DELPECH	
	Pierre CHOFFARDET pouvoir Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Laurence HALLAIS pouvoir Kévin FAVRET	
	Francis BRIAND pouvoir Marie PLEGNON	
	Viviane PFLIEGER pouvoir Fabien MARTINEAU	
	Lydie ZMUDA pouvoir Michel PIRIS	
	Nadège PARFAIT pouvoir Aude ZAFOUR	
ABSENTS EXCUSÉS :	Cyril MERZY	
	David GENTIEN	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Michel PIRIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Ile de France qui accompagne les collectivités franciliennes dans leurs projets d'investissement concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire. Ce contrat, d'un montant de 1 000 000 € HT, a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

- 1) Extension de l'école Blanchet, création de la restauration scolaire et construction et réaménagement de classes dans le bâtiment existant pour 3 407 732,50€ HT,
- 2) Construction d'une Salle communale pour 2 072 458€ HT.

Le montant total des travaux s'élève à 5 480 190,50€HT

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

APPROUVE le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire,

DÉCIDE de programmer les opérations déclinées plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur le plan de financement annexé.
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- Sur la maîtrise foncière et immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional.
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- À mentionner la participation de la Région Ile de France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France l'attribution d'une subvention de 1 000 000€ HT conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 27 juin 2025 de la publication
le 27 juin 2025 en vertu des lois
des 2 mars et 22 juillet 1982



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH



**ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE DAMPMART (77)**

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Extension école Blanchet, création de la restauration scolaire et un periscolaire	3 407 732,50	1 700 000,00	1 200 000,00	500 000,00	0,00	50%	850 000,00
Création Salle Communale	2 072 458,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	50%	150 000,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50%	0,00
TOTAL	5 480 190,50	2 000 000,00	1 200 000,00	500 000,00	300 000,00	50%	
Dotation prévisionnelle maximum région			600 000,00	250 000,00	150 000,00		1 000 000,00

Points d'attention :

- La somme des colonnes "échéancier prévisionnel de réalisation" doit être égale au montant indiqué dans la colonne "montant retenu par la Région" pour chacune des opérations.
- Des formules de calcul ont été intégrées pour le calcul des sommes et du montant de la dotation prévisionnelle pour chacune des opérations.